

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de: "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit:

LE PRIX COURANT, Montréal.

ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS

Excursion au Nord-Ouest et à la Côte du Pacifique

Assemblée annuelle

L'Association des Manufacturiers Canadiens tiendra cette année son Assemblée annuelle à Winnipeg les 17, 18 et 19 septembre prochain.

Il n'y a pas à douter qu'un grand nombre des membres de l'Association prendront part aux travaux de l'assemblée; l'Ouest s'est tellement développé en ces dernières années que les manufacturiers voudront constater les progrès accomplis et se rendre compte des perspectives d'accroissement de leurs propres affaires dans cette partie du pays.

C'est sans nul doute dans cet ordre d'idées que les esprits dirigeants de l'Association ont formé le projet d'une excursion dans le Nord-Ouest et à la Côte du Pacifique aussitôt après l'assemblée annuelle. Une excursion à la Côte du Pacifique en 1903 sous les auspices de l'Association des Manufacturiers a obtenu un tel succès qu'il n'est pas douteux que l'excursion projetée en aura un sinon plus grand encore, au moins égal.

Voici, en raccourci, le programme de l'excursion: Départ de Montréal le 14 septembre par le C. P. R.; arrivée à Winnipeg le 16; Convention les 17, 18 et 19. Départ de Winnipeg le 20, par le C. P. R. pour Regina, Mosse Jaw et Calgary et Banff où les excursionnistes feront séjour pendant un jour entier et deux soirées, puis départ pour Vancouver et Victoria.

Au retour les excursionnistes emprunteront la voie du Canadian Northern de Edmonton à Winnipeg avec arrêts variant d'une à treize heures aux endroits suivants: Glacier, Edmonton, Battleford, Dauphin, Neepawa, Winnipeg, Kenora, Fort William et Port Arthur. Le retour à Montréal aura lieu le 4 octobre

après une absence de 21 jours tant en voyage qu'à la Convention.

Les billets de passage pour cette excursion ne pourront être obtenus qu'aux bureaux de l'Association des Manufacturiers Canadiens.

L'excursion n'aura lieu que si un nombre suffisant d'adhésions est obtenu avant le 25 juillet prochain.

L'excursion est exclusivement réservée aux membres de l'Association des Manufacturiers Canadiens qui pourront être accompagnés de leur femme ou de membres de leur famille.

Tous renseignements complémentaires seront donnés en s'adressant au Secrétaire de l'Association à Toronto.

TAXES ET LICENCES DE COMMERCE ET DE COLPORTEUR

Un de nos abonnés nous demande si un conseil municipal a le droit de le taxer: 10 pour tenir magasin général; 20 pour tenir de la petite bière et des sucreries et 30 pour tenir une maison de pension.

La taxe pour tenir de la petite bière et des sucreries devrait se confondre avec celle du magasin général; cette dernière seule devrait être payée, le commerce de petite bière et de sucreries rentre dans un commerce général, comme d'ailleurs l'indique le nom. Nous engageons donc notre lecteur à protester contre la taxe pour petite bière et sucreries, à condition toutefois que ce commerce ne se fasse pas en dehors du local du magasin général.

En ce qui concerne la taxe pour maison de pension, nous engageons notre abonné à s'assurer s'il n'existe pas un règlement municipal spécial à cet effet dans sa localité.

Nous ne voyons rien dans le Code Municipal qui permette à une municipalité d'imposer deux taxes de licence de commerce à un même commerçant.

Nous répondrons au même abonné qu'un colporteur doit, en outre de la taxe qu'il paie au gouvernement provin-

cial, payer la taxe imposée sur les colporteurs dans chacune des municipalités où telle taxe existe quand il y fait affaires.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

A la séance de mercredi, l'hon. Desjardins a attiré l'attention des membres de la Chambre de Commerce sur la campagne entreprise par les autorités américaines et la presse de tous les pays contre les fabricants de conserves américaines.

Cette campagne, dit-il pourra atteindre, en même temps que les coupables, nos fabricants canadiens, car en Europe bien des gens même parmi les classes instruites sont encore enclins à confondre le Canada avec les Etats-Unis. On sait d'ailleurs que les exportateurs américains et les importateurs anglais n'éprouvent aucun scrupule à vendre sous l'étiquette américaine les produits canadiens lorsqu'ils sont de bonne qualité et à vendre comme produits canadiens les produits des Etats-Unis lorsqu'ils laissent à désirer.

Il conviendrait donc, estime l'hon. M. Desjardins d'entreprendre au Canada une campagne pour sauvegarder la réputation de nos manufactures de produits alimentaires [conserves, beurre, fromage, etc.], et faire cesser les fraudes préjudiciables à notre industrie.

M. Isaie Préfontaine et le Dr Brisson parlent dans le même sens. La Chambre approuve à l'unanimité la suggestion de l'hon. Desjardins qui fera l'objet d'une étude spéciale au comité des épicerie et produits alimentaires.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la compagnie de l'exposition semi-internationale de Tokio qui invite les exposants canadiens à exhiber leurs produits.

Cette exposition sera ouverte, sur de vastes terrains sis près du parc Hibiya du 1er septembre au 30 novembre.

Le conseil de direction de l'exposition